



PRÉFET D'ILLE- ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 17 juin 2024, à Rennes

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Résultat du tirage au sort pour l'attribution des panneaux d'affichage en Ille-et-Vilaine

Conformément au décret n° 2024-527 du 9 juin 2024, la préfecture d'Ille-et-Vilaine a procédé par tirage au sort à l'ordre d'affichage des candidats à l'Assemblée nationale dans le département.

Dans le cadre des élections législatives anticipées du 30 juin et du 7 juillet 2024, le dépôt des déclarations de candidatures en Ille-et-Vilaine devaient être déposées auprès de la préfecture avant le dimanche 16 juin à 18h.

Précédant l'ouverture de la campagne électorale le lundi 17 juin à minuit, les agents de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ont exécuté ce dimanche 16 juin à partir de 18h00 le tirage au sort des panneaux d'affichage afin de déterminer l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage des candidats en présence de leurs représentants.

Au lendemain de ce tirage au sort, l'arrêté préfectoral disposant la liste des binômes (candidats et leur remplaçant) ainsi que leur numéro d'ordre d'affichage est accessible sur le site des services de l'État en Ille-et-Vilaine : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/>

Cet ordre d'attribution sera conservé pour les binômes de candidats encore en présence au second tour, de même que la disposition des bulletins sur la table d'étalage dans les bureaux de vote.

Annexe : arrêté préfectoral du 17 juin 2024 fixant la liste des candidatures définitivement enregistrées dans le département d'Ille-et-Vilaine pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale

**Service du cabinet
Pôle communication interministérielle**

Tél : 02 21 86 20 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Astreinte communication interministérielle
En semaine à partir de 18h et le week-end**

Tél : 06 79 78 73 41
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr